

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181001-DEL_18_09_26_01-DE

Date de convocation 20 septembre 2018
Date d'affichage 26 septembre 2018

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 19 (+ 8 procurations)
votants 27

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2018
Affichage : 01/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT-SIX SEPTEMBRE à Vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : Mr Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, Mr Philippe GALLAND, Mr Daniel GUEDET, Mr Jacky TACHEAU, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUIERA, Mr Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mr Michel DIEDERICH, Mr Gérard GUESNE, Mr Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, Mr Thierry PERRE, Mr Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

Excusés : Mr Jean THOREAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mr Gaétan THOMAS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mr Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Hélène LORIOU (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mr Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

REFORME MARCHES PUBLICS AU 1^{er} OCTOBRE 2018 : MISE EN LIGNE DES CONSULTATIONS ET TELETRANSMISSIONS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la Réforme des Marchés Publics, il convient, à compter du 1^{er} Octobre 2018 que toute consultation (sans seuil) fasse l'objet d'une dématérialisation sur une plateforme de téléservice.

Le département de la Sarthe, propose la mise à disposition gratuite de 2 plateformes de service (dématérialisation des Marchés Publics et télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A signer la convention de mise à disposition gratuite de 2 plateformes de service (dématérialisation des Marchés Publics et télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité) avec le Conseil Départemental de la Sarthe.
- A effectuer toutes démarches visant au bon déroulement de cette convention

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU